



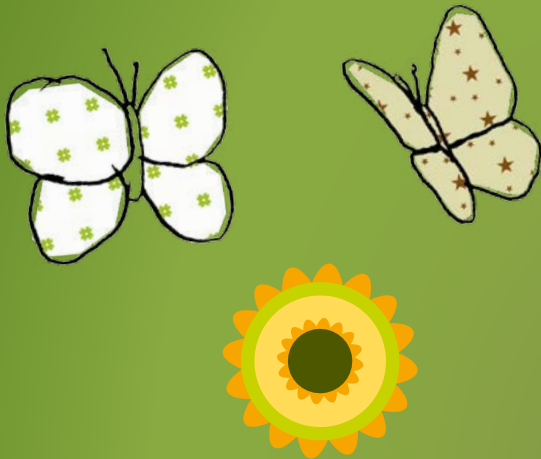
Parc
naturel
régional
de l'Avesnois

Nature en images

Concours

photos

Organisé par le Parc naturel
régional de l'Avesnois.



Règlement



Région
Hauts-de-France

Parmi les missions confiées au Parc naturel régional de l'Avesnois figurent l'amélioration de la connaissance naturaliste et son partage avec les habitants.

La nature est un bien commun, il appartient à chacun de la préserver.

Le Parc au travers de ses actions, met en évidence la richesse et la fragilité du patrimoine naturel local et offre l'occasion aux habitants de devenir acteurs de sa préservation.

Que ce soit à l'aide d'une loupe, d'une paire de jumelles ou d'un appareil photo, la préservation de la biodiversité commence par son observation.

C'est en ce sens que le Parc naturel régional de l'Avesnois organise la seconde édition du **concours photos « Nature en images »**. Celui-ci a pour but d'exposer la nature avesnoise et de valoriser ses photographes.

Article 1 :

L'exposition des clichés aura lieu lors de la Fête du Parc/Fête du Lait 2018, le dimanche 16 septembre au Quesnoy. La remise des prix se fera sur le car podium de la Région Hauts-de-France, à 16h30 place Leclercq.

Article 2 :

Chaque participant pourra présenter deux photographies prises obligatoirement sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois et dont il est l'auteur (en précisant la catégorie : jeunes, amateurs, experts).

Ne seront pas acceptées les photos :

- D'animaux sauvages détenus en captivité
- Laissant paraître un manque de déontologie perturbant l'espèce, sujet de la photo.
- réalisées sur des propriétés privées sans accord.
- prises en dehors du périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois (voir carte du périmètre du Parc)

Article 3 :

Le concours est ouvert aux photographes amateurs de tout âge, qu'ils soient débutants ou confirmés. La participation est gratuite.

Ce concours photos n'est pas ouvert aux photographes professionnels.

Article 4 :

Les photographies présentées au concours seront obligatoirement et uniquement envoyées au format numérique Jpeg, avec une résolution de 300dpi minimum.

Aucun cadre et aucune signature ne devront apparaître sur les clichés.

Pour chaque photo, l'auteur devra proposer un titre qui figurera le jour de l'exposition et indiquer la commune, où la photographie a été prise.

Pour la catégorie «Jeunes», il devra être fait mention de l'âge du candidat.

Les photos ne respectant pas tout ces critères seront éliminées d'office.

Un prix sera remis au titre le plus pertinent et original.

Article 5 :

Les catégories :

1. Jeunes (- 18 ans) : J'aime/J'aime pas

Les jeunes proposeront un cliché d'une image de la nature qu'ils aiment (beauté, rareté, attachement ...) et un autre qu'il n'aiment pas (nature dégradée, banalisée, menacée...).

2. Amateurs : Fleurs vagabondes

Il s'agira de photographies de fleurs sauvages rencontrées au grès de vos balades.

3. Experts : Natur'ailes

Seront mis à l'honneur les animaux volants sous toutes leurs formes.

(par expert, on entend des passionnés de photographie, dotés d'une expérience et de matériel permettant d'être considéré comme tel).

Article 6 :

Les lauréats seront choisis par les visiteurs de la Fête du Parc/Fête du Lait qui pourront, au fil de la journée, déposer leur bulletin de vote dans l'urne dédiée qui se situera sur le stand central du village « Biodiversité », place Leclerq.

4 prix seront remis : un prix par catégorie et un prix pour le meilleur titre. De plus une tombola récompensera l'un des votants.

Article 7 :

Date limite d'envoi : toutes les photographies devront parvenir au Parc naturel régional de l'Avesnois, **au plus tard le vendredi 24 août à l'adresse mail : nature@parc-naturel-avesnois.com**. Au delà de 6Mo, il est préférable de passer par une plateforme de téléchargement.

Un accusé de réception vous parviendra avant le 31 août, confirmant la bonne réception des fichiers. Sans retour de notre part à cette date, merci de prendre contact par téléphone au 03 27 77 51 60.

Article 8 :

Sans mention contraire lors de l'envoi, les photographies reçues pourront être utilisées par le Parc naturel régional de l'Avesnois dans le cadre d'expositions et de publications. Le crédit photo sera dûment mentionné.

Article 9 :

Le Parc naturel régional de l'Avesnois, se réserve le droit de présélectionner les photos qui seront exposées le dimanche 16 septembre 2018 et soumises au vote du public.

Article 10 :

Chaque lauréat, absent lors de la remise des prix, sera prévenu des résultats par mail, la semaine suivant la Fête du Parc/Fête du Lait.

Nom : Prénom :

Adresse :
.....
.....
.....

Adresse mail :
.....

Souhaite s'inscrire au concours photos «Nature en image» 2018.

Catégorie : Jeune Amateur Expert

Je reconnais avoir lu et accepter le règlement c-joint.

Lu et approuvé le à

Signature :

Le règlement complété et signé doit parvenir au Parc naturel régional de l'Avesnois avec les photos (au plus tard le 24 août 2018). Sans ce règlement complété et signé, l'inscription au concours ne sera pas prise en compte.